



DÉFENSE

SENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

## CULTIVER LES MÉCONTENTEMENTS

La DRH-MD avoue la complexité de la mise en place du RIFSEEP au ministère. Les ressources trop diminuées du service, la méthode de catégorisation, le calendrier qui glisse, le manque d'informations crédibles des autorités d'emplois et le budget verrouillé par Bercy ne sont pas de nature à rassurer la **CFDT** pour un déploiement de ce régime indemnitaire que nous avons déjà fortement critiqué à la Fonction Publique.

### RIFSEEP

Le calendrier s'est un peu détendu puisque la PFR des secrétaires administratifs et des attachés pourra continuer jusqu'au 31 décembre 2015. Les administrateurs civils quant à eux verront leur RIFSEEP appliqué au 1<sup>er</sup> juillet 2015 même avec rétroactivité si cela est nécessaire. Pour tous les autres corps l'application se fera à la date de la mise en place du régime.

Le principal chantier concerne les ATMD. A l'image des adjoints administratifs, le régime devra permettre de classer les agents en deux groupes avec les ratios : 18% en Gr 1 et 82% en Gr 2 dans les grandes lignes. Le projet de texte que le ministère voudrait valider lors du prochain CTM de juin est fortement critiqué par l'ensemble des organisations syndicales. Les propositions de classement relèvent d'un travail qui laisse des impasses et des critères qui manquent de justification. D'un point de vue indemnitaire, les ATMD comme les adjoints pourront avoir une amélioration pouvant aller jusqu'à 1000€ dans le Gr 1. Le complément indemnitaire sera le même que pour les adjoints en 2014, à savoir 235€ auxquels viendra s'ajouter le complément non encore précisé mais toutefois plus faible, des adjoints pour 2015.

Les conducteurs, cas particuliers chez les ATMD, doivent se voir appliquer aussi le RIFSEEP mais les heures supplémentaires resteront sous la forme actuelle sans réévaluation particulière.

Les corps sociaux auront l'application du RIFSEEP en août. Tous les AS seront classés en un seul groupe, les CTSS grade fonctionnel seront en Gr 1, les autres en Gr 2.

Les attachés sont proposés dans un classement en 4 groupes. Ce dernier ne tient pas compte de la cotation du poste ni de l'importance technique ou de la responsabilité dans la fiche de poste. L'encadrement est un élément prioritaire. Là encore, les questions sont nombreuses en absence d'éléments factuels. La DRH-MD devrait faire évoluer ces classifications en fonction des précisions des employeurs et des fiches de poste.

Le ticket mobilité reste le seul facteur actuel pour voir évoluer son RIFSEEP. Une circulaire devrait paraître pour les adjoints qui ont réalisé une mobilité depuis décembre dernier, et qui bénéficieront avec rétroactivité de ce ticket mobilité.

Dans ce contexte contraint, le ministère voudrait un déploiement dans les meilleurs délais. La **CFDT**, consciente des forts mécontentements que cela va entraîner chez les personnels concernés comme cela a été et est encore chez les adjoints administratifs, attend plus d'explications sur cette « usine à gaz ». La **CFDT** dénonce l'absence de dialogue sur ce sujet au travers des comités techniques de réseau. La DRH-MD propose une nouvelle réunion technique très rapidement pour fournir des éléments de justification notamment sur les catégorisations.

Paris, le 10 juin 2015.

INFO FLASH